



Publié le

16 MARS 2026

st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2026-017

**Objet : Permis de
stationnement provisoire**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

VU les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

VU la demande de Madame Afifa JAKIR, présidente du club de Twirling bâton de Saint-Maurice-de-Beynost ;

Considérant que pour assurer l'organisation du vide-greniers organisé par le club de Twirling bâton de Saint-Maurice-de-Beynost, il faille accorder une autorisation d'occupation du domaine public sur l'espace enherbé situé à l'arrière de la salle des fêtes ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à Madame Afifa JAKIR, présidente du club de Twirling bâton de Saint-Maurice-de-Beynost.

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation :

Madame Afifa JAKIR est autorisée à organiser un vide-greniers :

- Sur l'espace enherbé situé à l'arrière de la salle des fêtes ;

Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.
Il entrera en vigueur le samedi 28 mars 2026 de 6h30 à 18h30.

Article 4 :

Responsabilité :

Madame Afifa JAKIR est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Madame Afifa JAKIR s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié à la pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 25 février 2026.

Le Maire,


Pierre GOUBET

Notifié le :

16/03/26

Nom et prénom du signataire :

Ahfa JAKIR
Signature

